



Les droits culturels des personnes handicapées

Le 3 décembre est la Journée internationale des personnes handicapées des Nations Unies. Le thème de cette année, **Les droits des personnes handicapées : L'action par le développement**, reconnaît les droits des personnes handicapées et leur besoin de jouer un rôle actif et significatif dans le développement de leur collectivité. Pour faire ressortir l'importance de cette journée et du thème de cette année, l'Association canadienne des centres de vie autonome (ACCVA) publiera, tout au long du mois de novembre, une série de quatre feuillets d'information qui refléteront les quatre piliers des droits nécessaires pour assurer une véritable égalité aux Canadiens handicapés.

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent¹.

Toute personne a droit au repos et aux loisirs².

¹ Article 27, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

² Article 24, Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies

Les faits :

- ❖ La **culture** a été définie comme un ensemble de comportements, de **croyanances**, d'**attitudes**, de **valeurs** et **d'idéaux** acquis qui caractérisent une société particulière¹.
- ❖ On a dit que les **Canadiens partagent la conviction** que nous avons une **responsabilité** les uns envers les autres; que nous avons tous **quelque chose à contribuer** et que tout le monde a le **droit de participer**². Toutefois, malgré ces croyances, beaucoup de Canadiens handicapés demeurent marginalisés, exclus et mal représentés dans le tissu culturel de la société canadienne.
- ❖ Une récente enquête canadienne sur les attitudes envers les personnes handicapées révèle que **seulement 1 personne interrogée sur 10** croit que les personnes handicapées sont « entièrement » intégrées dans la société³.
- ❖ **19 %** des Canadiens interrogés croient que les personnes handicapées font encore face à « beaucoup » de discrimination, alors que **63 %** reconnaissent que les personnes handicapées font encore face à la discrimination⁴.
- ❖ Les stéréotypes culturels des personnes handicapées continuent de dominer la représentation culturelle de l'incapacité. Les **stéréotypes culturels négatifs des personnes handicapées sont une forme d'oppression** puisqu'ils représentent les personnes handicapées comme étant impuissantes, dépendantes, pitoyables et déviantes.
- ❖ **49 %** des Canadiens interrogés sur les obstacles à la participation des personnes handicapées étaient d'avis que les préjugés et les attitudes des individus et de la société étaient un important obstacle⁵.
- ❖ **75 %** des personnes interrogées croient qu'au Canada, il est très ou plutôt difficile pour les personnes handicapées d'avoir des occasions de loisirs⁶.

¹ Ember, C. et M. Ember. *Cultural Anthropology*, New Jersey, Prentice Hall, 1999.

² Gouvernement du Canada. *Vers l'intégration des personnes handicapées*, 2004.

³ Environics Research Group. *Attitudes des Canadiens à l'égard de la condition des personnes handicapées*, 2004.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

Quelques solutions :

- ❖ Les progrès pour les personnes handicapées doivent se fonder sur le **principe de la citoyenneté** et pour que cette citoyenneté soit significative, elle doit être axée sur l'autodétermination et la communauté¹.
- ❖ La véritable **autodétermination** reflète un fait bien réel, c.-à-d. que « tous les citoyens désirent avoir des choix et un contrôle dans leur vie, surtout à l'égard des mécanismes de soutien dont ils ont besoin »².
- ❖ Un véritable **sentiment d'appartenance à la communauté** englobe la conviction que « tous les êtres humains désirent appartenir à des familles, des quartiers, des réseaux et des groupes et y participer avec d'autres »³.
- ❖ La citoyenneté réelle et prisée, qui promeut les principes de l'autodétermination et de la communauté, reflète les idéaux, les valeurs, les croyances et les attitudes de la culture canadienne.
- ❖ **L'ACCVA et les CRVA travaillent avec les personnes handicapées**, leurs familles, leurs communautés et les gouvernements de divers ordres pour aider à **faire en sorte que les droits culturels des personnes handicapées deviennent une réalité**.

¹ Lord, Snow et Dingwall. *Building a New Story: Transforming Disability Supports and Policies*, 2005.

² Ibid.

³ Ibid.